



Ville de Roubaix

Le 8 Décembre 1944

OBJET :

DAMAGES de GUERRE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser; sous ce pli, le constat que vous nous avez demandé, relatif aux dégâts causés à votre immeuble, lors de l'explosion des châteaux Olivier et de la Marquise, à H le 2 Septembre 1944.

Les réponses doivent être adressées au Maire.

Pièces jointes :

1.-

Une loi provisoire du 9 Février 1941 permet de réparer, avec le concours de l'Etat, les immeubles ayant subi des dommages limités et dont la remise en état peut être effectuée rapidement.

Le montant des allocations susceptibles d'être accordées aux propriétaires des immeubles ci-dessus définis ne pourra excéder la moitié des frais de réparation, diminués d'un abattement de 500 frs, ni la somme de 50 000 frs.

En aucun cas l'Etat n'accorde de participation pour les dommages inférieurs à 500 frs, qui restent à la charge des sinistrés.

Si vous désirez bénéficier des dispositions ci-dessus vous devrez adresser une lettre à M. le Délégué Régional du Commissariat à la Reconstruction, 87, rue Esquermoise, à LILLE, en demandant le bénéfice de la loi du 9 Février 1941.

Joindre à votre lettre:

- 1°- le constat ci-joint;
- 2°- un devis détaillé des travaux, établi soit par un entrepreneur, soit par un mètreur ou un architecte, en indiquant le délai d'exécution des travaux;
- 3°- les factures acquittées si les travaux ont été exécutés.

Monsieur LEUSIERE
rue Michel Ange, E/V.

.....

Des participations plus importantes que celles prévues par la loi du 9 Février 1941 pourront être accordées par l'Etat dans l'avenir, en complément de celles qui vous auront été accordées en vertu de ladite loi.

Veillez agréer, M _____, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr. le Maire,
l'Adjoint délégué:



Legrand

VILLE DE ROUBAIX

TRAVAUX MUNICIPAUX

PROCES-VERBAL

DE CONSTAT

L'An Mil Neuf Cent Quarante .. quatre . . . , le . . . vingt et un
du mois de . Octobre
les scoussignes :

. FENEUIL PAUL

. CHARBONNIER LOUIS

Chefs de section au Service des Travaux municipaux de la Ville
de Roubaix, se sont rendus rue . Michel Ange N° 6 . . .
dans la propriété appartenant à M . . LEUSIERE
rue . . . Michel Ange, 6
et louée à
et ont constaté que les dégats ci-dessous détaillés ont été occasionnés
le Samedi 2 Septembre 1944
par suite d'explosions chateaux Olivier et de la Marquise à HEM

rez-de-chaussée : cuisine véranda lanterneau : sept vitres brisées
plafond vitré : dix-huit vitres brisées
un aérateur vitré brisé
salon : une vitre brisée

1er étage : chambre une vitre brisée
cage d'escalier : cloison lézardée au 1er étage seulement

grenier : tabatière : une vitre brisée

dépendances : marquise cour : huit vitres brisées

Arrête le présent constat descriptif, certifié par les soussignés,

Vu, le Directeur des Travaux Municipaux,